



**HAL**  
open science

## Licence Archéologie et histoire de l'art

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Archéologie et histoire de l'art. 2013, Université Paris-Sorbonne. hceres-02027440

**HAL Id: hceres-02027440**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027440>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Archéologie et histoire de l'art

de l'Université Paris-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Archéologie et histoire de l'art

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140005899

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Sorbonne (Institut d'art et d'archéologie), Université Panthéon-Assas (Droit), Centre Clignancourt (Géographie), Centre Malesherbes (Langues).

- Délocalisation(s) :

Licence d'*Archéologie et histoire de l'art* de Paris-Sorbonne Abu-Dhabi.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention est bâtie autour de la complémentarité entre deux disciplines, l'histoire de l'art et l'archéologie, enseignées à égalité dans les deux premières années de licence. En L3, les étudiants peuvent choisir entre deux parcours, un parcours *Histoire de l'art* et un parcours *Archéologie*.

Cette formation fait l'objet de partenariats avec d'autres institutions : l'Université Panthéon-Assas, l'Université Pierre et Marie Curie, le Muséum National d'Histoire Naturelle, HEC, l'École du Louvre, les Archives Nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre des Monuments Nationaux. Ces partenariats ont permis la création de bi-licences : depuis 2012-2011, une bi-licence *Histoire de l'art-Droit*, et à la rentrée 2012-2013 une bi-licence *Archéologie-Géographie* avec l'UFR de Géographie de Paris-Sorbonne.

Les débouchés professionnels de la mention sont ainsi diversifiés : tous les métiers du patrimoine, de la vie culturelle, de l'aménagement du territoire.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Depuis la dernière évaluation de l'AERES, la mention *Archéologie et histoire de l'art* de l'Université Paris-Sorbonne a été entièrement repensée et renouvelée pédagogiquement. Il ressort du dossier qu'une attention particulière a été accordée aux dispositifs d'aide à la réussite et à la pré-professionnalisation. Les types d'enseignements ont été équilibrés et adaptés aux publics étudiants, en fonction des perspectives de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle.

La formation est conçue sur la complémentarité entre les deux disciplines enseignées : l'histoire de l'art et l'archéologie, sur le mode d'une répartition mineure/majeure. Une réelle ouverture sur l'interdisciplinarité et le monde du travail vient compléter la formation.

L'offre pédagogique doit permettre aux étudiants une spécialisation progressive, non seulement entre les deux disciplines enseignées à égalité en L1, puis progressivement approfondies en fonction du choix de l'étudiant dans la suite du cursus. Elle doit aussi permettre une pré-professionnalisation, elle aussi progressive de la L1 à la fin de la L3. Chaque semestre, cinq types d'UE cohabitent ainsi : méthodologie, langue vivante, matière fondamentale, option spécialisée, option d'ouverture. L'accent est mis sur la méthodologie en L1, puis de plus en plus au cours de la formation, sur les enseignements spécialisés.

Un bon équilibre est respecté entre les cours magistraux et les travaux dirigés, mais aussi entre les enseignements théoriques, techniques et préprofessionnalisants. Des cours complémentaires sont proposés, par exemple en informatique, ou dans les disciplines préparant à l'insertion professionnelle, mais non évalués et non crédités dans la formation.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont assumés en large partie par l'équipe pédagogique, enseignants et gestionnaires pédagogiques, qui accorde une grande importance à la valorisation des diplômes. Les partenariats avec d'autres universités, ou les délocalisations, participent de cette valorisation et d'une ouverture réelle à l'international. Dans ce domaine, la mobilité étudiante de cette formation est forte, mais très déséquilibrée entre entrants et sortants. 12 à 15 étudiants issus de cette mention partent chaque année en programme Erasmus pour 80 étudiants étrangers entrant dans la formation. Une attention particulière est portée à l'accueil de ces entrants et à leur adaptation aux promotions qu'ils intègrent.

Pour favoriser l'insertion professionnelle, les étudiants bénéficient de l'enseignement de professionnels, mais aussi, en fonction des parcours, d'opportunités variées. Le stage est obligatoire en parcours *Archéologie*, mais n'est que facultatif en parcours *Histoire de l'art*. Cette différence est née d'une réflexion de l'équipe pédagogique sur la nature des stages proposés dans l'un et l'autre domaine au niveau de la licence. Il est par ailleurs dommage que des cours ne fassent pas l'objet d'évaluations et de crédits dans la formation.

Pour accompagner les étudiants, des enseignants-référents ont été mis en place. Pour favoriser les réorientations en cas d'échec, des passerelles sont possibles, grâce aux enseignements d'ouverture, avec d'autres formations de l'Université. En 2009-2010, 56,6 % des étudiants diplômés ont intégré un master et poursuivi leurs études, mais une insertion professionnelle à l'issue de la L3 est possible. Néanmoins, un suivi précis des étudiants non diplômés ou des suites d'études reste à prévoir.

En ce qui concerne le pilotage de la formation, il est assuré par le conseil d'UFR. Le pilotage propre à la mention n'apparaît pas dans le dossier. Notons néanmoins la présence d'un responsable par année (L1, L2 et L3) au sein de la mention ainsi qu'une forte implication étudiante dans les organes de pilotage.

Un dispositif d'autoévaluation des formations a été mis en place par l'UFR et sert de base à une réflexion pédagogique de toute évidence poussée au sein de l'équipe enseignante, conduisant à un très fort dynamisme interne et à un renouvellement constant de l'offre de formation.

- Points forts :

- La formation jouit d'une forte attractivité et d'une réputation solide qui lui permettent de conserver des effectifs importants et toujours renouvelés, que ce soit en L1 ou en cours de cursus. Le flux d'étudiants étrangers entrant dans la formation en L3 est un signe positif.
- La formation bénéficie de partenariats solides, en France comme à l'étranger, utiles à la fois au prestige du diplôme et à l'insertion professionnelle des diplômés. Ces partenariats offrent aussi des perspectives intéressantes en cours d'études pour les stages et les offres de préprofessionnalisation.



- La mention s'appuie sur des enseignements disciplinaires solides, bien équilibrés avec des ancrages dans le milieu professionnel.
- Point faible :
  - Les dispositifs d'aide à la réussite sont orientés vers les étudiants étrangers intégrant la formation, mais peu vers les étudiants en grande difficulté en L1. Il n'existe pas d'enseignement de mise à niveau, malgré l'accompagnement des enseignants référents et des tuteurs.

## Recommandations pour l'établissement

Les dispositifs d'aide à la réussite, déjà fortement renouvelés depuis la dernière évaluation AERES, méritent d'être encore développés, dans la continuité de ce qui est en cours. Le stage pourrait être rendu obligatoire dans tous les parcours, même si une adaptation disciplinaire est nécessaire. Les formations complémentaires offertes en informatique, et ouvrant la possibilité aux étudiants de passer le C2I, pourraient également être rendues obligatoires et généralisées. Surtout, des enseignements de mise à niveau, du même type que ceux offerts aux étudiants étrangers arrivant en L3, devraient être proposés aux étudiants de L1 en difficulté.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

En Sorbonne, le 24 avril 2013



Pôle Pédagogie et Scolarité

Affaire suivie par : Nathalie LAMI

Le Président

A

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section des formations  
et diplômes de l'AERES

Objet : Observations aux évaluations des licences, licences professionnelles et des masters

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos observations aux rapports d'expertise des dossiers pour la campagne d'habilitation de la vague D :

- 10 réponses pour les mentions de licence ;
- 2 réponses pour les deux spécialités de licence professionnelle ;
- 10 réponses pour les mentions de master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Barthélémy JOBERT".

Barthélémy JOBERT





## Observations aux évaluations par l'AERES des formations de niveau Licence

### Archéologie et histoire de l'art

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3L1140005899

Le Conseil de l'UFR d'Archéologie et d'Histoire de l'art remercie les experts de l'AERES pour la bonne évaluation de son diplôme de Licence. Il se réjouit du fait que les experts aient apprécié favorablement l'ensemble du projet pédagogique, l'effort accompli dans la restructuration de la maquette, la redéfinition des parcours et de leurs contenus ainsi que des modalités d'enseignement, stages y compris. L'UFR se voit ainsi confortée par la commission dans son propre travail, mais aussi invitée à poursuivre une réforme qui vise à l'adaptation constante de son offre pédagogique à destination des nouvelles générations d'étudiants. Le Conseil reçoit par ailleurs l'ensemble des observations contenues dans le rapport d'évaluation, y compris les observations critiques par lesquels les experts ont voulu désigner les « points faibles » de notre formation. Ces observations rejoignent, pour la plupart, des questionnements déjà apparus au sein de l'UFR et auxquels nous souhaitons apporter dès à présent quelques éléments de réponse, ou du moins d'éclaircissement. Nous y joignons quelques remarques et compléments d'information sur différents points soulevés dans le rapport.

#### **1-Elargissement prévu des débouchés professionnels**

La nouvelle maquette prévoit la création à chaque semestre, au sein de l'UE1 de méthodologie, de nouvelles unités d'enseignements à visée principalement technique, théorique et professionnelle. Il s'agit d'une innovation majeure dans l'histoire de notre formation, ainsi réformée et rajeunie, dont les étudiants devraient pouvoir tirer le meilleur profit. Ces nouvelles unités d'enseignements sont appelées à se développer rapidement pour s'enrichir d'autres formations transversales et pluridisciplinaires que nous pensons monter avec nos différents partenaires institutionnels (Museum national d'Histoire naturelle, Centres des musées nationaux, BnF, etc). Selon les domaines considérés et leurs champs d'application, nous pouvons ainsi escompter une orientation plus précoce des étudiants, des formations à la fois plus ouvertes et plus spécifiques, des parcours d'études mieux construits, tout cela devant permettre, à terme, une meilleure insertion socio-professionnelle des étudiants issus de notre Licence.

#### **2- Absence d'enseignements non évalués et non crédités dans la formation**

Dans son appréciation globale de la formation (p. 3, 4<sup>e</sup> paragraphe), le rapport fait aussi état de cours complémentaires « non évalués et non crédités dans la formation ». Tous les enseignements de notre maquette font pourtant l'objet d'une évaluation créditée, comme il apparaît clairement dans le rapport et les tableaux afférents. Seuls les cours de tutorat, parce qu'ils ont été conçus comme les éléments d'un dispositif spécifique de soutien ouvert librement aux étudiants, n'entrent pas dans le système des crédits ECTS délivrés par l'université. Mais dans ce cas encore, les travaux des étudiants font aussi l'objet d'une évaluation par les tuteurs, évaluation qui est prise en compte par les enseignants lors de la délibération des jurys de fin de semestre.

#### **3- Evolution de la mobilité étudiante (programmes d'échanges)**

Le rapport pointe également un déséquilibre de la mobilité étudiante dans le cadre des programmes d'échanges avec des universités étrangères. Notre département accueille chaque année 80 étudiants étrangers – signe de la forte attractivité de notre formation à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis, en Italie et en Espagne – tandis que le nombre des étudiants sortants demeure beaucoup plus réduit. Ce qui pourrait passer, à première vue, pour un manque de dynamisme ou d'intérêt pour la mobilité des étudiants, correspond en vérité à des choix particuliers d'orientation, au sein d'une politique pédagogique qui est assumée depuis de longues années par notre UFR. Notre département privilégie traditionnellement le départ des étudiants au niveau du Master, en tenant compte de la forte proportion d'étudiants inscrits en Master Recherche sur des domaines étrangers (en archéologie comme en histoire de l'art). Nous sommes néanmoins bien conscients de ce problème et désireux d'améliorer la mobilité étudiante de seconde et troisième année de Licence. Cette politique d'orientation doit être prochainement discutée par le Conseil d'UFR en relation avec le nouveau délégué ERASMUS et les autres responsables pédagogiques.

#### 4- Généralisation du stage au sein du parcours Histoire de l'art

Le stage est obligatoire dans le parcours Archéologie (où il est possible dès le S4 et peut être complété par un autre stage en S6), alors qu'il est seulement facultatif dans le parcours Histoire de l'art où il figure, en troisième année, parmi les options de l'UE 1 de méthodologie. Nous nous sommes déjà expliqués sur ce point dans notre rapport : les réticences ne portent pas sur le stage en lui-même, dont l'intérêt est bien compris du corps enseignant, mais bien sur l'idée d'une extension rapide et systématique à l'ensemble de la formation. Notre équipe pédagogique entend procéder sur ce point avec méthode. Faute de pouvoir proposer à tous les étudiants du Parcours Histoire de l'art un choix réellement diversifié de stages, qui soient d'un intérêt reconnu et effectivement utile à leur formation (du type de ceux qui sont proposés en Archéologie), notre UFR a préféré réduire pour le moment son champ d'action. Dans le parcours Histoire de l'art, le stage demeurera donc ouvert, à titre d'option, aux seuls étudiants de troisième année qui en feront la demande et qui seront alors invités à s'adresser à un enseignant responsable. Il va de soi que, dès que nous serons en mesure de satisfaire toutes les demandes, le stage sera généralisé à tous les étudiants. Il quittera dès lors son statut d'option et sera inscrit parmi les composantes obligatoires de la formation.

#### 5- Renforcer les dispositifs d'aide à la réussite

Selon le rapport d'expertise, le principal « point faible » de notre formation concernerait les dispositifs d'aide à la réussite. Ces derniers sont encore jugés insuffisants par les experts de la commission AERES qui reconnaissent néanmoins l'importance des réformes déjà accomplies par l'UFR.

- A titre préliminaire, nous souhaitons rectifier une observation exprimée dans le rapport (p. 4, 2<sup>e</sup> paragraphe) qui ne paraît pas correspondre à la réalité du dispositif. Les aides à la réussite, qui prennent ici la forme d'un tutorat, ne sont pas spécialement orientées vers les étudiants étrangers intégrant à la formation, contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport. Elles sont bien destinées principalement aux étudiants de L1 en difficulté qui trouvent là un complément indispensable aux cours de méthodologie obligatoires à tous les étudiants.

- Le rapport d'expertise déplore l'absence d'enseignements de mise à niveau, lesquels seraient effectivement souhaitables soit en début d'année, pour les primo-entrants, soit dans l'intervalle entre les deux sessions d'examen en vue de préparer les candidats recalés aux épreuves de rattrapage. La création d'un tel enseignement serait néanmoins très coûteuse en moyens humains. Elle est aussi conditionnée à une réforme générale du calendrier universitaire qui, dans le cas présent, prévoit encore l'organisation des rattrapages au mois de septembre, un type de calendrier qui laisse très peu de place pour l'organisation de nouveaux enseignements.

- Les formations en informatique, sur le modèle de celles qui sont déjà proposées en L2 (S3 et 4) et en L3 (parcours Archéologie), pourraient être généralisées à l'ensemble de la Licence et devenir ainsi obligatoires dans la construction d'un parcours d'étudiant. Mais là encore, le renouvellement de l'offre pédagogique est entièrement conditionnée à l'allocation de nouveaux moyens financiers, matériels et humains : achat et entretien de matériel, aménagement des salles (à supposer que l'on puisse effectivement étendre la surface disponible), recrutement d'enseignants compétents pour répondre à des besoins entièrement nouveaux et tout à fait spécifiques. A moyens constants, l'UFR pourra tout juste assurer dans les années à venir le supplément de formation auquel elle s'est engagée dans le cadre du plan quadriennal, à savoir les cours optionnels de deuxième année, la formation des étudiants du parcours Archéologie et les ateliers documentaires de l'UE 1 en première année.

Le Président de l'Université Paris-Sorbonne



Barthélémy JOBERT